

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la commune de TILLOY LES MOFFLAINES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 2017/06/9 en date du 26 juin 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 1^{er} juin 2017,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} septembre 2021 après avis du comité social territorial en date du 20 mars 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maîtrise

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BRUNEAU Fabrice	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	01/02/2025
MINATCHY Christophe	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LHULLIER Cindy	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SMARDZ Cécile	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	01/0/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARRÊTE

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à TILLOY LES MOFFLAINES,
Le 6 décembre 2024

Le Maire
Didier MICHEL



Publié le :

ARRETE PORTANT DETERMINATION
DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH

Le Maire de TILLOY LES MOFFLAINES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5 ;

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du Comité technique, séance du 20 mars 2020.

Vu le budget ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité sont présentées dans le document annexé.

ARTICLE 2 : Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et sont révisables à tout moment.

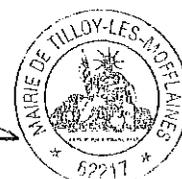
ARTICLE 3 : Le Directeur Général et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tilloy les Mofflaines

Le 1^{er} septembre 2021

Le Maire,

Didier MICHEL



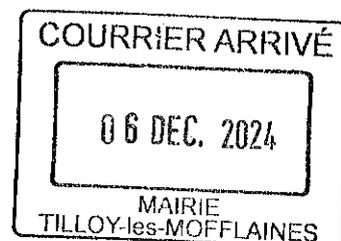
Le Maire :

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

Fabrice BRUNEAU
9, rue de Neuville
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

A l'attention de Monsieur Didier MICHEL
Mairie de TILLOY LES MOFFLAINES
46, avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

Objet : demande de nomination au grade d'Agent de Maitrise



Monsieur le Maire,

Je suis actuellement à l'échelon 10 du grade d'Adjoint Technique Principal de 1^e classe et je remplis tous les critères pour être promouvable à l'ancienneté au grade d'Agent de Maitrise au sein de votre collectivité.

Désirant poursuivre ma carrière au sein de la commune de Tilloy les Mofflaines, j'ai l'honneur de vous demander ma nomination au grade d'Agent de Maitrise.

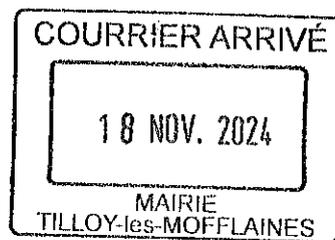
Je vous remercie par avance de la bienveillance que vous accorderez à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Tilloy les Mofflaines,
Le 6 décembre 2024

Fabrice BRUNEAU

HINCHY Christophe
N°5, Rue du Roussillon
Cité Pierre-Bolle
62000 Arras



Monsieur Didier Michel
Maire, Commune de Tilloy-les-Mofflaines
16, Avenue Charles-de-Gaulle

Objet: Demande avancement de Grade

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous présenter ma demande d'avancement au Grade d'Agent de maîtrise.

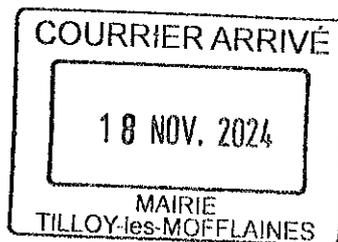
Au sein de la Fonction Publique territoriale depuis le 01/07/2003, le Grade auquel je postule regroupe toutes les compétences acquises au cours des années précédentes.

J'espère que vous apporterez une réponse favorable à ma demande.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

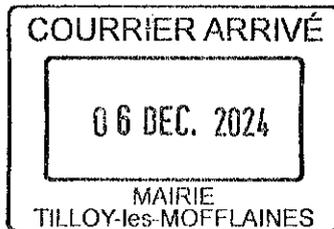
le 18 Novembre
2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Hinchy".



MADAME LHULLIER CINDY
15 RUE DE LA REPUBLIQUE
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

Le 6 décembre 2024



Monsieur DIDIER MICHEL
Maire de la commune de Tilloy les Mofflaines
46 avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

Objet : Demande avancement de grade

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous présenter ma demande d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^e classe.

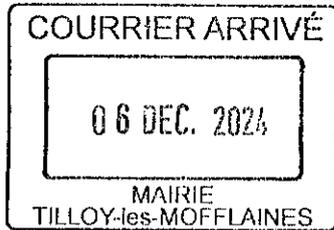
Au sein de la Fonction Publique Territoriale depuis le 1^{er} mars 2008, le grade auquel je postule regroupe toutes les compétences acquises au cours des années précédentes.

J'espère que vous apporterez une réponse favorable à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame LHULLIER Cindy

SMARDZ Cécile
22 bis rue François Mercier
62118 PELVES



Le 6 décembre 2024

Monsieur Didier MICHEL
Maire commune de TILLOY LES MOFFLAINES
46 avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

Objet : Demande avancement de grade

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous présenter ma demande d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^e classe.

Au sein de la Fonction Publique Territoriale depuis 2007 et ayant bénéficié d'une mise en disponibilité de septembre 2017 à août 2020, le grade auquel je postule regroupe toutes les compétences acquises au cours des années précédentes.

J'espère que vous apporterez une réponse favorable à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

SMARDZ Cécile
